

5.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Helleputte Charles-Albert ; Lamensch Marie ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>L'étudiant est amené à maîtriser les enjeux théoriques et pratiques de cet impôt, dans le prolongement de l'enseignement dispensé dans le cours de base.</p> <p>Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p> <p>--</p> <p>comprendre et maîtriser les concepts propres à la TVA dans sa dimension européenne et belge;</p> <p>--</p> <p>avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés;</p> <p>--</p> <p>être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets.</p> <p>Ce cours fait partie du programme de l'option « Droit fiscal ». L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective.</p> <p>Le cours est dispensé en français. Les sources documentaires utilisées dans le cadre du cours peuvent être en français, néerlandais ou anglais.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir sa connaissance de la taxe sur la valeur ajoutée, dans sa dimension belge et européenne.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Méthodes d'enseignement :	<p>Ce cours fait partie du programme de l'option « Droit fiscal ». L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective.</p> <p>Le cours est dispensé en français. Les sources documentaires utilisées dans le cadre du cours peuvent être en français, néerlandais ou anglais.</p>
Contenu :	<p>Dans le cadre de ce cours, sont enseignés en matière de taxe sur la valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rappel des principes de base, tels que la neutralité et le droit à déduction, - l'assujettissement (en particulier le sort des assujettis mixtes et des assujettis établis à l'étranger), - le statut des opérations exonérées, - la localisation des opérations imposables, - le calcul de l'impôt (base imposable et taux), - les questions particulières liées à l'exercice du droit à déduction et à restitution, - les régimes particuliers, - les aspects de nature administrative et procédurale, notamment en matière de lutte contre les abus et contre la fraude. <p>Le cours s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire et porte essentiellement sur les droits belge et européen.</p>
Cycle et année d'étude :	<p>> Master complémentaire en droit fiscal</p> <p>> Master [120] en droit</p> <p>> Master [120] en droit (horaire décalé)</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR